

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT
DE L'ASL OJ LES JUILLIOTTES
DU MARDI 10 JUILLET 2018

Etaient présents ou représentés: Messieurs MARTIN, FRITZ, BRUN, ROY, MAZUEL, KHEZZAR, LINKE, ROBART, LIDONNE.

Etaient absents excusés : Mesdames BEAUTEAU-MAROTEL – LE LANN - Messieurs WIZMAN – FOUGERAY – BOCCONE – CHAPLAIN – CLERC.

- Validation des devis ferroscaan :

1^{ère} solution sur la validation du devis VERITAS, à savoir, diagnostic technique ponctuel – Capacité portante structure – pour un coût de 5400 €.

Tout le monde est contre sauf, LA GUERINIERE, Monsieur FRITZ, Monsieur ROY, Monsieur MARTIN qui s'abstiennent.

Cette résolution est rejetée à la majorité.

2^{ème} solution proposée par Monsieur ROBART : Uniquement un ferroscaan, celui-ci se chargeant de faire un rapport.

Le syndicat donne son accord pour une dépense jusqu'à 2000 € TTC.

Monsieur ROBART précise que si le ferrailage est identique à la zone centrale, nous aurions un sérieux problème concernant la charge admissible.

Le président précise qu'il ne souhaite pas demander directement le devis de ferroscaan sans l'étude de calcul de la charge par un bureau de contrôle. Monsieur ROY se propose de demander directement le devis.

S'abstiennent : Monsieur LINKE, Monsieur BRUN, Monsieur FRITZ, Monsieur MARTIN.

Cette solution est adoptée à la majorité.

3^{ème} solution préconisée par Monsieur GENIEZ : Abattage des arbres, évacuation de la terre sur les 2 jardinières, mise en place de terre allégée et plantation de massifs décoratif.

Le devis devra être validé à la prochaine réunion.

Cette proposition est rejetée à la majorité.

S'abstiennent : Monsieur MARTIN, Monsieur FRITZ

Sont pour : Monsieur BRUN, Monsieur LINKE, Monsieur LIDONNE

Tous les autres sont contre.

Cette résolution est rejetée à la majorité.

- Choix des entreprises pour les travaux votés à l'assemblée générale :

Le syndicat demande au président de bien vouloir fournir des devis comparatifs avec des entreprises locales.

Il est demandé de consulter l'entreprise LOPEZ à SAINT MAUR

Le choix des entreprises est reporté, à la prochaine réunion du syndicat en septembre.

- Concernant les devis ID VERDE, non reçus à ce jour, le président informe les membres du syndicat qu'il a simplement procédé à quelques élagages supplémentaires suite à des branches cassées et des réclamations concernant un dégagement de façade.

- Sur la demande du syndicat des copropriétaires LA GUERINIERE, ci-joint, le conseil syndical du SDC de LA GUERINIERE sollicite depuis longtemps le remplacement des cotoneaster qui masquent les fenêtres du rez-de-chaussée.

L'examen du rapport de PAYSARBRE précise effectivement la gêne pour les appartements du rez-de-chaussée et propose le remplacement par des spirées, choysia. Monsieur FRITZ précise qu'il est là uniquement en qualité de représentant du syndicat des commerces et qu'il ne peut donc pas répondre pour la mairie. En conséquence, la demande du SDC de LA GUERINIERE sera transmise à Monsieur le Maire.

● Tour de table :

- Il est demandé par les membres du syndicat de faire poser 2 panneaux accès pompiers (1 sur le poteau Allée Buffon, 1 sur la barrière ONF Avenue Victor Hugo).
- Il est demandé d'ajouter la pose de glycine sur l'arrière des pergolas aux HERBIERS.
- Monsieur LIDONNE demande de pouvoir enregistrer l'ASL QJ avec un numéro de SIRET et SIREN.

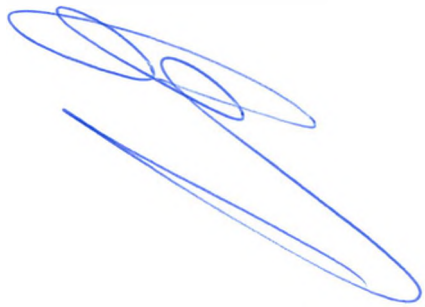
Le président, après vérification à son bureau, informe les membres que l'ASL QJ a déjà un numéro de SIRET suivant : 03891360400013.

- Le président relancera CLOTURES NORMANDIE pour la barrière anti-chute à poser.
- Il est signalé que devant la médiathèque les lumières restent allumées en permanence.

La séance est levée à 16 H 30

La prochaine réunion du conseil syndical de l'ASL QJ LES JUILLIOTTES est fixée au : Mardi 25 septembre 2018 A 15 H 00

**Le président de l'ASL QJ
CHRISTIAN GENIEZ**



A Joindre en CR du syndicat

DEMANDE :

Le Conseil Syndical de "La Guérinière" avait déjà demandé à de nombreuses reprises le remplacement des Cotoneaster qui masquent totalement les fenêtres des rez-de chaussée. La dernière demande ayant été faite à Monsieur le Maire par LR-AR en date du 3 avril 2018, restée sans aucune réponse.

L'examen du rapport PAYSARBRES en date du 22/05/2018 conforte notre demande, il est indiqué en page 2, point n° 4 :

Cotoneaster en pied de bâti Développement important gênant la luminosité des appartements en RDC => Remplacer par spirées, choysia

En conséquence nous réitérons cette demande de remplacement des cotoneaster, au moins sur une distance suffisante pour que les appartements en rez-de-chaussée retrouvent une luminosité normale.

Demande faite le 10 juillet 2018 en réunion du Syndicat.

Le Président du Conseil Syndical de la résidence « La Guérinière »

Serge LINKE